



**KPMG Entreprises  
Auvergne**  
Parc Technologique La Pardieu  
6 rue Valentin Haüy  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20  
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Agence Régionale de Développement  
Economique**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Agence Régionale de Développement Economique  
7 Allée Pierre de Fermat - CS60017 - 63178 AUBIERE CEDEX  
*Ce rapport contient 11 pages*  
Référence : IC-GD

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance,  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
776 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 776 726 417



**KPMG Entreprises  
Auvergne**  
Parc Technologique La Pardieu  
6 rue Valentin Haüy  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20  
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Agence Régionale de Développement Economique**

Siège social : 7 Allée Pierre de Fermat - CS60017 - 63178 AUBIERE CEDEX

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Agence Régionale de Développement Economique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Clermont-Ferrand, le 11 mai 2011

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*



Isabelle Cognet  
*Associée*

EMPLOIS		Année N 31/12/2010	Année N-1 31/12/2009	RESSOURCES	Année N 31/12/2010	Année N-1 31/12/2009
Immobilisations		43 543 €	41 613 €	report à nouveau	78 861 €	51 741 €
	Valeur achat					
	Amortissement					
Mobilier de bureau	67 564 €	41 531 €	26 033 €			
Mat. Informatique & logiciels	114 713 €	108 540 €	6 173 €			
Agencements	31 033 €	29 030 €	2 004 €			
Marque	2 531 €	2 531 €	0 €			
Dépôts & cautionnements	9 334 €	0 €	9 334 €			
	225 175 €	181 631 €	43 543 €			
Titres de participations		0 €	2 200 €	Autres valeurs de passif	432 393 €	405 115 €
	Montant brut			Fournisseurs	347 500 €	
	Provision pour dépréciation			- Factures à payer	150 082 €	
B2C2 Titres (2500 x 1 €)	300 €	300 €	0 €	- Factures à recevoir	197 417 €	
				Personnel / rémunérations dues	12 785 €	
	300 €	300 €	0 €	Organismes sociaux	66 334 €	
Adhérents, cotisations à recevoir		16 300 €	18 000 €	Etat / Charges à payer	5 774 €	
	Montant brut			Axe Biomed fonds dévolus	0 €	
	Provision pour dépréciation					
Adhérents 2010	16 600 €	16 300 €	16 300 €	Produits reçus d'avance	31 650 €	3 033 €
Autres valeurs d'actif		588 805 €	239 343 €	Actions en cours d'engagement	383 000 €	67 510 €
Charges constatées d'avance		52 495 €				
Produits à recevoir :		536 311 €		Excédent	10 689 €	27 121 €
Fonctionnement	3 939 €					
ARDTA	92 120 €					
E2C	2 520 €					
Entreprises VIE	3 759 €					
Pôle Agro - Viande 2009	55 159 €					
Pôle Agro / biotech	82 601 €					
Pôle Eco-industries	49 050 €					
Animation AAP Clusters	28 487 €					
Export	19 949 €					
Pôle Aéronautique	137 391 €					
Intelligence Economique	61 337 €					
Valeurs mobilières de placement		177 463 €	172 483 €			
Disponibilités		110 481 €	80 880 €			
		936 593 €	554 520 €	TOTAL RESSOURCES	936 593 €	554 520 €
TOTAL EMPLOIS						

	31/12/2010	31/12/2009	PRODUITS	31/12/2010	31/12/2009
<b>CHARGES</b>					
Achats	17 362 €	45 250 €	Cotisations des adhérents	95 300 €	120 600 €
Services extérieurs	97 057 €	149 379 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne	1 420 000 €	1 350 000 €
Locaux	38 395 €	44 147 €	Participations entreprises et partenaires	847 264 €	283 579 €
Autres services extérieurs	1 050 240 €	577 977 €	Produits accessoires	32 159 €	221 €
Actions en cours d'engagement	383 000 €	67 510 €	Produits financiers	942 €	151 €
Impôts et taxes	66 202 €	56 798 €	Actions en cours engagement	67 510 €	
Charges de personnel	780 493 €	695 491 €			
Charges de personnel partagé CRDTA/ARDE	4 001 €	0 €			
Charges de personnel partagé ARDE/ARDTA	130 649 €	114 750 €	Remboursement par ARDTA	237 579 €	187 880 €
Frais partagés avec ARDTA	105 305 €	73 306 €			
Frais partagés avec CRDTA	1 378 €	0 €	Remboursement par CRDTA	1 378 €	
Charges de personnel partagé ARDE/E2C	8 019 €	0 €	Remboursement par E2C	8 191 €	
Frais partagés avec E2C	172 €	0 €			
Frais partagés avec LE TRANSFO	402 €	0 €	Remboursement par LE TRANSFO	402 €	
Charges financières	1 205 €	1 643 €			
Dotations aux amortissements	9 506 €	10 224 €			
<b>TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉ</b>	<b>2 693 385 €</b>	<b>1 836 475 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS D'ACTIVITÉ</b>	<b>2 710 725 €</b>	<b>1 942 430 €</b>
Dotations aux provisions	300 €	24 600 €	Reprise sur provisions		
Créances adhérents	33 300 €	0 €	Reprise sur provisions créances adhérents	28 800 €	
Charges exceptionnelles	2 942 €	56 107 €	Produits exceptionnels	1 091 €	1 872 €
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>	<b>36 542 €</b>	<b>80 707 €</b>	<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS</b>	<b>29 891 €</b>	<b>1 872 €</b>
Excédent	10 689 €	27 121 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>2 740 616 €</b>	<b>1 944 303 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>2 740 616 €</b>	<b>1 944 303 €</b>

**ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS**

**I / FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner les points suivants :

- **Subventions du Conseil Régional d'Auvergne :**

La subvention du Conseil Régional d'Auvergne s'est élevée pour 2010 à 1 420 K€.

- **Relations avec l'ARDTA :**

Locaux :

Jusqu'en juin 2010, l'ARDTA occupait une partie des locaux de l'ARDE au Centre Delille à Clermont-Ferrand. A ce titre, une convention avait été établie en 2009 entre les deux agences visant à assurer un partage des charges locatives et d'entretien à hauteur de 40 % pour l'ARDTA et 60 % pour l'ARDE.

Un avenant au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 a modifié cette répartition désormais égale à 50 % pour chaque agence. Au titre de cette nouvelle répartition et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010, un montant de 19 K€ a été refacturé à l'ARDTA pour les locaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2010, les agences ayant déménagé dans de nouveaux locaux situés à Aubière - La Pardieu, des conventions ont été établies directement entre chaque structure et le Conseil régional d'Auvergne pour l'occupation de ces bureaux. A noter que pour l'ARDE, le loyer annuel est de 34 K€, charges comprises, soit un coût, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2010, de 17 K€.

Frais généraux :

L'avenant signé au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 entre l'ARDE et l'ARDTA, modifie également la répartition, entre les deux agences, des frais généraux divers, désormais égale à 50 % pour chaque agence, soit un remboursement par l'ARDTA au titre de 2010 de 87 K€.

Personnel :

Concernant le personnel partagé entre les agences, la répartition a été modifiée pour un des salariés dont le temps de travail est passé de 40 % à 60 % pour l'ARDTA. Pour les 3 autres salariés, la répartition de leur activité a été maintenue à 40 % pour l'ARDTA. Le coût 2010 de cette mise à disposition auprès de l'ARDTA est de 131 K€.

- Relations avec l'Ecole de la deuxième chance :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une convention a été signée entre l'ARDE et l'E2C relative à la mise à disposition de son Responsable Informatique et Internet pour 10 % de son temps de travail hebdomadaire. A ce titre, pour 2010, l'ARDE a refacturé 8 K€ à l'E2C.

- Relations avec le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne :

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2010, le CRDTA met à la disposition des agences 2 salariées afin d'assurer l'accueil téléphonique. Pour l'ARDE cette mise à disposition s'est élevée à 4 K€.

## 2 / PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### GENERALITÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- comptabilité en coût historique

### CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux règles comptables, les comptes de l'exercice ont été arrêtés sans changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

## 3 / NOTES SUR LE BILAN

### ACTIF IMMOBILISÉ

- Modes et méthodes d'évaluation :  
Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Il est précisé que les investissements 2010 se sont élevés à environ 34 K€ concernant principalement des matériels bureautique et informatique.



- Amortissements :

Aucune modification n'a été apportée dans le rythme des amortissements qui restent les suivants :

o Immobilisations corporelles

- matériel de bureau et informatique ..... 3 à 5 ans
- aménagement des locaux ..... 5 ans

CRÉANCES

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Il convient de souligner une décision du Conseil d'Administration de l'ARDE du 16 novembre 2010 relative aux cotisations adhérents 2007, 2008 et 2009 restant à payer. En effet, sur proposition du Bureau du 28 octobre 2010, il a été décidé d'effacer ces créances d'un montant global de 33 K€. Cette somme figure en charges exceptionnelles.

Une provision pour dépréciation de 24,3 K€ avait été constituée au 31 décembre 2009 pour ce risque de non paiement de cotisations. Elle a été reprise au 31 décembre 2010.

L'incidence sur les comptes 2010 est de 9 K€ EUR.

CAPITAUX PROPRES

Le poste de report à nouveau est constitué des résultats constatés au cours des exercices antérieurs.

DETTES

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an. Elles s'élevaient à 147 K€ réparties comme suit :

- Dettes à 30 jours	135 K€
- Dettes à 45 jours	3 K€
- Dettes à plus de 60 jours	9 K€

ACTIONS EN COURS D'ENGAGEMENT

Au 31 décembre 2010, le suivi des actions engagées dans l'année et non terminées fait apparaître un coût résiduel à mettre en œuvre 383 K€. Ce montant figure en produits au budget 2011.

4/ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le principe d'indépendance des exercices a conduit à constater au 31 décembre 2010 :

- des produits à recevoir pour 536 K€,
- des produits constatés d'avance pour 32 K€,

- des factures non parvenues pour 197 K€,
- des charges constatées d'avance pour 53 K€.

#### 5/ ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

L'Agence Régionale de Développement d'Auvergne ne bénéficie d'aucun engagement particulier et elle n'en a donné aucun.

La provision pour retraite s'élève au 31 décembre 2010 à 9,5 K€.

#### 6/ EFFECTIF

Au 31 décembre 2010, l'association comptait 13 salariés dont 2 à temps partiel.

#### 7/ AUTRES INFORMATIONS

L'organisation mise en place à la suite de la mise en place de l'Accord de Réduction du Temps de Travail a permis de solder les temps de récupérations au 31 décembre 2010. Nous rappelons que cette situation est identique à celle constatée les années antérieures.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, les salariés disposent d'un Droit Individuel à Formation (DIF) de 20 heures annuelles. A ce titre, les droits non exercés sur l'année 2010 s'élève à 1114 heures.